

2008-05-15 : Procès-verbal d'une séance d'ajournement, tenue au lieu et à l'heure des sessions, le jeudi 15^e jour du mois de mai 2008 à 20 h 58 et à laquelle assistent, sous la présidence de M^{me} la mairesse Marie Désilets, les membres du Conseil suivants : MM Patrice Pinard, Simon Boucher, Léo Benoit et François Biron. M^{mes} les conseillères Patricia Blais et Marie-Josée Fréchette sont absentes.

M^{me} la mairesse Marie Désilets préside l'assemblée et ouvre la séance à 20 h 58. Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

DÉCISIONS REPORTÉES DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2008 _____

08-0528 : **ÉPINGLETTES**

Il est unanimement résolu d'autoriser la confection de 250 épinglettes par Gravures Bois-Francs à 2,55 \$ l'unité, pour un coût total évalué à 720 \$, taxes incluses.

AUTRES SUJETS _____

08-0529 : **Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal**

Le conseiller Simon Boucher propose que le député Yvon Vallières soit informé des besoins spécifiques de la municipalité au niveau de l'amélioration du réseau routier. Un seul projet d'importance a été retenu par les élus pour l'année 2008. Il s'agit de la réfection complète du rang Bord-de-l'Eau où des travaux de 625 000 \$ sont prévus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0530 : **Entretien et réparation des parts de clôtures municipales**

Le conseiller François Biron propose que les travaux annuels d'entretien des parts de clôtures municipales soient autorisés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0531 : **Appui à Société JG Lefebvre pour une demande d'autorisation à la CPTAQ**

Le conseiller Patrice Pinard propose que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton appuie la demande de permis de Société JG Lefebvre (1996) inc. pour l'extraction de sable, présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0532 : **Demande à la MRC d'Arthabaska pour l'entretien du cours d'eau Calixte-Hébert**

Le responsable des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ne nous ayant pas soumis de rapport à cet égard, il est convenu de reporter la décision à séance de juin.

Adopté à la majorité des conseillers.

08-0533 : Réfection du plafond du local des loisirs

Le conseiller François Biron propose qu'une soumission soit demandée à Rénovation Patrice Boucher pour la confection du plafond suspendu au local des loisirs.

Adopté à la majorité des conseillers.

08-0534 : Fête Nationale 2008 – Location de projecteurs

Il est unanimement résolu que les projecteurs devant servir à l'éclairage du spectacle de la Fête Nationale soient loués et non achetés. Une somme de 300 \$ sera nécessaire pour cette location et elle sera prise à même le budget alloué pour la Fête Nationale.

08-0535 : Commandite à l'agenda scolaire 2008-2009 de l'école La Sapinière

Le conseiller Patrice Pinard propose que la municipalité contribue pour une somme de 50 \$ à l'agenda scolaire 2008-2009 de l'école La Sapinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0536 : Balconnière de fleurs sur le pont de la route 122

Il est unanimement résolu que des balconnières à fleurs soient confectionnées et installées sur les rampes du pont de la route 122 traversant la rivière Nicolet. Le coût des matériaux et de la préparation des balconnières par Déco-Fleurs Lucie Joyal est fixé à 505 \$ plus taxes. En ce qui a trait aux travaux de fixation des corbeilles sur les rampes du pont et de l'arrosage des fleurs, ils seront partagés entre les employés de la municipalité et les jeunes étudiants d'Ados au Travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0537 : Remplacement d'un représentant aux Loisirs Collectifs

Le conseiller Léo Benoit propose de nommer Marie-Josée Fréchette en remplacement de François Biron au sein du comité des Loisirs Collectifs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0538 : Demande de commandite au Défi Têtes rasées

La demande de commandite de Madame Sylvie Garneau pour le défi Têtes rasées 2008 n'est pas appuyée par les membres du Conseil.

Le conseiller Simon Boucher, délégué à la Régie Intermunicipale des matières résiduelles, résume les options possibles quant à l'avenir du lieu d'enfouissement sanitaire. Lors d'un tour de table, les membres du Conseil présentent chacun leur point de vue.

08-0539 : Orientation privilégiée relativement à la gestion des matières résiduelles

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton fasse savoir à la Régie intermunicipale des matières résiduelles des Sources qu'elle a retenu l'option IV parmi les scénarios présentés relativement à la gestion des matières résiduelles de son territoire. Cette option consiste à acheminer les matières résiduelles des

membres de la Régie dans le lieu d'enfouissement technique de la Société de Développement Durable d'Arthabaska à Saint-Rosaire. Il serait également possible d'acheminer les matières organiques compostables à une plateforme prévue à cet effet. Il semble que la SDDA serait favorable à signer une entente pour quelques années ou à plus long terme. Pour l'instant, le coût d'enfouissement est estimé entre 55 \$ à 75 \$ la tonne et le coût de traitement des matières compostables serait probablement inférieur au coût de l'enfouissement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0540 : Adhésion à Copernic pour l'année 2008-2009

Le conseiller Patrice Boucher propose que la municipalité adhère à Copernic pour un an. La cotisation annuelle est fixée à 50 \$. Le conseiller Simon Boucher représentera la municipalité sur ce comité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme il n'y a personne dans l'assistance, la période de questions est annulée.

Sur ce, la séance est levée. Il est 22 h 30.

La mairesse,

La secrétaire,

Marie Désilets

Marlène Langlois

